



ASSEMBLÉE DES
GROUPES DE FEMMES
D'INTERVENTIONS
RÉGIONALES



COLLECTIF DE RECHERCHE
FemAnVi
RESEARCH COLLECTIVE

Violences faites aux femmes et services offerts par les organismes féministes en Outaouais

Rapport de recherche préparé par Simon Lapierre et Michèle Frenette,

en collaboration avec Florence Bovet et Mélanie Brunet

Collectif de recherche féministe anti-violence (FemAnVi)

École de service social, Université d'Ottawa

Mars 2020

Secrétariat
à la condition
féminine

Québec 

Violences faites aux femmes et services offerts par les organismes féministes en Outaouais

Rapport de recherche préparé par Simon Lapierre et Michèle Frenette, en collaboration avec Florence Bovet et Mélanie Brunet, Collectif de recherche féministe anti-violence (FemAnVi), École de service social, Université d'Ottawa

Correspondance :

Simon Lapierre, PhD, Professeur titulaire
École de service social, Université d'Ottawa
Ottawa, ON, K1N 6N5

Simon.lapierre@uottawa.ca

Ce projet a été initié par l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) de l'Outaouais et financé par le Secrétariat à la Condition féminine, Gouvernement du Québec.

Mars 2020

Faits saillants

1. Dans la région de l'Outaouais, les organismes féministes dispensent des services à un grand nombre de femmes qui ont des besoins en lien avec une situation de violence. Au cours de la semaine cible, les 12 organismes participants ont été en contact avec 336 femmes qui ont fait appel à leurs services pour des besoins en lien avec une situation de violence.

Caractéristiques des femmes

2. Plus de la moitié de femmes (55,88%) ayant recours à ces services étaient âgées entre 25 et 44 ans. Les femmes âgées de moins de 25 ans (16,02%) et celles âgées de 45 et plus (28,10%) étaient moins représentées dans les services offerts par ces organismes au cours de la semaine cible.

3. Les femmes autochtones et les femmes de diverses appartenances ethnoculturelles, tout comme les femmes qui sont nées à l'extérieur du Canada, étaient peu présentes dans les services offerts par ces organismes. Il en va de même pour les femmes qui ne sont pas en mesure de s'exprimer en français ou en anglais.

4. Une importante proportion des femmes ayant recours à ces services vivaient dans des conditions économiques précaires, puisque 41,74% d'entre elles avaient l'aide sociale comme principale source de revenus. De plus, 38,83% des femmes n'avaient pas accès à un logement considéré stable, sécuritaire, adéquat et salubre.

Violences subies par les femmes

5. La majorité des femmes (57,42%) ont eu recours aux services de ces organismes pour des situations de violence qui étaient toujours en cours.

6. Ces situations impliquaient différentes formes de violence, incluant la violence sexuelle, la violence psychologique ou verbale, la violence physique, la violence économique et la cyber-violence. Pour la majorité de ces femmes, plus d'une forme de violence a été identifiée.

7. La violence économique a été identifiée dans 273 cas.

8. Les violences étaient généralement exercées par un homme, plus souvent un conjoint ou un ex-conjoint.

Exposition des enfants à la violence

9. Dans 141 cas, au moins un enfant avait été exposé aux violences subies par leur mère, tandis que les enfants n'avaient pas été exposés à ces violences dans seulement 27 cas.

Plaintes

10. Seulement 37,39% des femmes avaient porté plainte pour les situations de violence les ayant amenées à avoir recours aux services des organismes.

Besoins des femmes et services dispensés par les organismes participants

11. Les femmes avaient de nombreux besoins au moment où elles ont eu accès aux services, incluant des besoins en lien direct avec leur sécurité (hébergement d'urgence et scénarios de protection). Alors que presque toutes ces femmes ont eu accès à des scénarios de protection, seulement 50% des femmes qui avaient besoin d'un hébergement d'urgence ont eu accès à ce service.

12. Presque toutes les femmes avaient besoin d'écoute et de soutien émotionnel, et plusieurs femmes avaient aussi besoin de briser l'isolement. La grande majorité d'entre elles ont reçu des services pour répondre à ces besoins.

13. Certaines femmes avaient besoin d'informations concernant le processus judiciaire et d'accompagnement dans ce processus. Certaines femmes avaient aussi besoin d'informations sur les services offerts par l'organisme et sur une variété d'autres sujets.

14. Des femmes avaient des besoins en matière de santé mentale, de santé physique et de consommation. Les organismes étaient davantage en mesure de répondre aux besoins en matière de santé mentale qu'à ceux en matière de santé physique ou de consommation.

15. Dans la majorité des cas, les organismes n'ont pas été en mesure de répondre aux besoins financiers des femmes, ainsi qu'aux besoins alimentaires et aux besoins en matière de logement, d'emploi et d'immigration.

16. La très grande majorité des femmes avaient été en contact avec les organismes en personne ou par téléphone, tandis que très peu de femmes étaient en contact avec les organismes par courriel ou par l'entremise des médias sociaux.

17. Parmi les 199 femmes qui avaient recours aux services des maisons d'hébergement, 132 femmes avaient accès aux services à l'externe.

18. Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi les organismes féministes ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins des femmes. Le manque de place a été identifié dans 40 situations.

19. Les organismes font face à plusieurs défis, incluant le manque de personnel et les problèmes liés à la rétention du personnel.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Contexte de la recherche.....	2
2.1. Continuum des violences faites aux femmes	2
2.2. Statistiques sur les violences faites aux femmes	2
2.3. Politiques et pratiques en matière de violences faites aux femmes.....	3
3. Méthodologie de la recherche	5
4. Résultats de la recherche.....	7
4.1. Caractéristiques des femmes	7
4.1.1. Âge des femmes.....	7
4.1.2. Lieu de naissance et appartenance ethnoculturel.....	8
4.1.3. Langues parlées.....	9
4.1.4. Sources de revenus.....	10
4.1.5. Conditions de logement.....	10
4.2. Violences subies par les femmes	10
4.2.1. Violence sexuelle	11
4.2.2. Violence psychologique ou verbale	12
4.2.3. Violence physique.....	13
4.2.4. Violence économique.....	13
4.2.5. Cyber-violence.....	14
4.3. Exposition des enfants à la violence	14
4.4. Plaintes.....	14
4.5. Besoins des femmes et services dispensés par les organismes participants.....	15
4.5.1. Besoins des femmes	15
4.5.2. Nature des contacts avec les organismes.....	17
4.5.3. Hébergement et services externes en maisons d’hébergement.....	17
4.5.4. Services non dispensés par les organismes	18
4.5.5. Références	18
4.6. Prévention, sensibilisation et formation.....	19
4.7. Défis rencontrés par les organismes intervenant auprès des femmes.....	19

5. Recommandations	20
5.1. Pour le gouvernement et les ministères	20
5.2. Pour les organismes féministes	20
6. Conclusion	22
Bibliographie.....	23

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats d'une recherche sur les violences faites aux femmes en Outaouais. Cette recherche, financée par le Secrétariat à la Condition féminine du Québec, a été initiée par l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR), qui est la table de concertation des groupes de femmes en Outaouais.

Plus précisément, cette recherche visait à documenter les réalités et les besoins des femmes victimes de violence, ainsi que les services offerts par les organismes féministes intervenant auprès de ces femmes. Les données ont été colligées, de manière systématique, au cours de la semaine du 7 au 13 octobre 2019, par les organismes membres d'AGIR qui interviennent principalement auprès des femmes victimes de violence.

À l'hiver 2018, Simon Lapierre, professeur titulaire à l'École de service social de l'Université d'Ottawa, et le Collectif de recherche féministe anti-violence (FemAnVi) ont été sollicités pour réaliser cette recherche. Le Collectif de recherche FemAnVi se veut un espace stimulant visant à développer et à soutenir les recherches, les interventions sociales et les actions militantes s'inscrivant dans les luttes féministes contre les violences faites aux femmes. Dans les mois qui ont suivi, cette démarche partenariale a été réalisée en étroite collaboration avec AGIR et avec les organismes féministes de la région.

2. Contexte de la recherche

Les violences faites aux femmes constituent un important problème social. En 1993, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, affirmant que la violence à l'égard des femmes est une violation des droits humains et des libertés fondamentales. Ce phénomène « traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes ». Plus spécifiquement, ses manifestations incluent « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

2.1. Continuum des violences faites aux femmes

Bien que les différentes manifestations des violences faites aux femmes soient souvent abordées de manière isolée, tant dans la recherche que dans l'intervention, le fait de les situer sur un continuum permet de développer une vision plus globale de ce phénomène (Frenette *et al.*, 2018; Kelly, 1988). Cette conceptualisation permet de considérer les liens entre les différents moyens utilisés par les hommes pour exercer leur pouvoir et contrôler les femmes, ainsi que les effets cumulatifs de ces violences dans la vie des femmes. Cette conceptualisation permet également de mettre en relation l'expérience individuelle des femmes victimes de violence et les dimensions collectives et structurelles qui contribuent au maintien des inégalités entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, il est essentiel de reconnaître que les manifestations de ces violences ainsi que l'expérience des femmes varient en fonction des contextes dans lesquels elles s'inscrivent. Les conditions de vie des femmes et leur position dans différents systèmes d'oppression et de privilèges influencent notamment leur accès aux ressources ainsi que leurs relations avec les services communautaires et institutionnels (Corbeil *et al.*, 2018; Burman, Smailes et Chantier, 2004). Au cours des dernières années, plusieurs organismes québécois ont tenté de renouveler leurs politiques et leurs pratiques d'intervention afin qu'elles soient plus inclusives d'une diversité de femmes.

2.2. Statistiques sur les violences faites aux femmes

En 2015, les services policiers du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2017). Les femmes étaient les principales victimes (78 %) de ces infractions. Elles représentaient notamment 100 % des victimes d'enlèvements et la quasi-totalité des victimes d'agressions sexuelles (97,4 %), de séquestration (96,9 %), d'intimidation (91,3 %), de voies de fait de niveau 3 (87,5 %) et de harcèlement criminel (86,3 %). Cette même année, les services policiers enregistraient également 5806 infractions sexuelles, incluant les agressions sexuelles et les autres infractions d'ordre sexuel (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2017). À cet égard, 86,8% des victimes d'agressions sexuelles étaient

des femmes. Notons toutefois que ces données ne dressent qu'un portrait partiel du phénomène des violences faites aux femmes, puisque la majorité des incidents de violence ne sont jamais rapportés à la police (Statistiques Canada, 2015).

Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiennes et des Canadiens, 636 000 incidents auto-déclarés d'agression sexuelle, ce qui équivaut à 22 agressions sexuelles pour chaque tranche de 1000 Canadiens âgés de 15 ans et plus (Statistique Canada, 2017). Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimes d'agressions sexuelles, avec un taux de 37 incidents pour 1000 personnes – comparativement à un taux de 5 incidents pour 1000 personnes pour les hommes. Les données de cette enquête révèlent également que 4% des Canadiennes et des Canadiens ont déclaré avoir été victimes de violence physique ou sexuelle de la part de leur partenaire au cours des cinq années précédentes. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été victimes des formes de violence les plus graves.

En 2015, 8 femmes et 3 hommes ont été victimes d'homicides conjugaux, mais les femmes représentent habituellement la quasi-totalité des victimes de ce type de crime. À travers le Canada 76 homicides ont été commis par des partenaires intimes en 2017, et 84 % des victimes étaient des femmes (Statistique Canada, 2018).

2.3. Politiques et pratiques en matière de violences faites aux femmes

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, ce sont les efforts déployés par les militantes et les intervenantes féministes qui ont mené à une reconnaissance sociale des violences faites aux femmes et au développement de ressources pour soutenir les femmes et assurer leur sécurité (Côté, 2018; Dobash et Dobash, 1992). À cet égard, notons le développement d'un important réseau, dans toutes les régions de la province, de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et de centres d'aide et de luttes contre les agressions à caractère sexuel.

En 1995, le Gouvernement du Québec s'est doté d'une politique interministérielle d'intervention en matière de violence conjugale. Cette politique propose une définition de la violence conjugale qui s'appuie sur la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* de l'ONU (1993), ainsi que neuf principes directeurs devant guider toutes les interventions dans ce domaine. Suivront ensuite quatre plans d'action gouvernementaux en matière de violence conjugale, dont le plus récent (2018-2023) réaffirme la définition et les principes directeurs élaborés dans la politique.

En 2001, le Gouvernement du Québec a publié les orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles, qui reconnaissent le caractère social et criminel de ces agressions. Elles visent à assurer la sécurité des victimes et à répondre plus adéquatement à leurs besoins, en améliorant les services d'aide et l'encadrement des agresseurs. En 2016, le Secrétariat à la Condition féminine a publié un plan d'action intitulé *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, qui cible à la fois les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Ce plan d'action vise la prévention, l'intervention et la collaboration entre les différents milieux, dans le but d'éliminer la violence sexuelle.

Ces politiques ont amené des développements dans différents secteurs, notamment au sein du système de justice. Néanmoins, les récents mouvements de dénonciations ont mis en évidence le fait qu'un grand nombre de femmes ne font pas confiance au système de justice. À cet égard, les résultats d'une étude récente sur l'accès à la justice des femmes victimes de violences (violence conjugale, violence sexuelle, exploitation sexuelle) ont permis d'identifier des lacunes importantes au sein du système de justice (Frenette *et al.*, 2018). Dans cette étude, la majorité des femmes qui n'ont pas porté plainte pour une ou des situations de violence qu'elles avaient vécues ont justifié ce choix en raison du manque de confiance qu'elles avaient envers le système de justice, alors que les femmes qui ont porté plainte déploraient le manque d'accompagnement adapté aux réalités des victimes de violence. La majorité des participantes de cette étude qui ont porté plainte ont déclaré qu'elles ne voudraient pas recommencer ce processus. Les lacunes présentes dans le système de justice ne permettent pas à toutes les femmes d'obtenir justice et de défendre leurs droits.

Dans ce contexte, les organismes féministes continuent de jouer un rôle essentiel pour soutenir les femmes victimes de violence et assurer leur sécurité. À cet égard, notons que le nombre de demandes de services a augmenté au cours des dernières années, dû notamment aux récents mouvements de dénonciations des violences. Dans ce contexte, les organismes ont mis en évidence le manque de ressources, les longues listes d'attente ainsi que le nombre important de refus par manque de places en maisons d'hébergement.

3. Méthodologie de la recherche

Les données pour cette recherche ont été recueillies au cours de la semaine du 7 au 13 octobre 2019. Durant cette période, les organismes membres d'AGIR Outaouais intervenant auprès de femmes victimes de violence ont été invités à compléter deux questionnaires. Ces deux questionnaires ont été créés par l'équipe de recherche, en collaboration avec ces organismes.

Le premier questionnaire devait être complété pour chacune des femmes avec qui les intervenantes étaient en contact au cours de la semaine cible, qui répondaient aux critères suivants : a) s'identifie comme femmes; b) est âgé de 14 ans ou plus; et c) est en contact avec l'organisme pour une situation de violence (passée ou présente) qu'elle a vécue ou pour les conséquences d'une situation de violence. Ce questionnaire, qui comprenait 26 questions, a permis de recueillir des données sur les caractéristiques individuelles des femmes, les violences vécues, leurs besoins et les services reçus. Les intervenantes n'étaient pas invitées à remplir le questionnaire avec les femmes; elles devaient plutôt le compléter à partir des informations qu'elles possédaient déjà ou qu'elles recueillent habituellement auprès des femmes faisant appel à leurs services.

Au cours de la semaine cible, un total de 336 questionnaires ont été complétés par 12 organismes, couvrant ainsi tout le territoire de l'Outaouais. Les organismes suivants ont participé à la collecte de données :

- Centre Mechtilde
- Halte-Femmes de la Haute-Gatineau
- L'Autre Chez-Soi
- L'Entourelle
- Maison Libère-Elles
- Maison pour Elles des Deux Vallées
- Maison Unies-vers-Femmes
- Centre d'Entraide la Destinée
- L'Antre-Hulloise
- Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions Sexuelles de l'Outaouais (CALAS)
- CALACS – Vallée-de-la-Gatineau
- Centre Elizabeth Fry

La majorité de ces questionnaires (256 questionnaires, 76,19%) ont été remplis par des intervenantes en maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, incluant une maison de deuxième étape. Les autres questionnaires ont été remplis par des intervenantes dans des centres d'aide et de luttes aux agressions à caractère sexuel (54 questionnaires, 16,07%), dans des centres de femmes (24 questionnaires, 7,14%) et dans un organisme communautaire offrant des services aux femmes judiciairisées (1 questionnaire, 0,3%).

Le deuxième questionnaire était complété une seule fois par chacun des organismes participants. Ce questionnaire, qui comprenait trois questions principales, a permis de recueillir des données sur les employées et les bénévoles impliquées dans ces organismes,

les tâches réalisées et les défis rencontrés au cours de la semaine cible. Ce questionnaire a été rempli par 9 des 12 organismes participants.

Les intervenantes ont rempli les deux questionnaires via le logiciel Survey Monkey. L'analyse des données quantitatives a été réalisée à l'aide du logiciel Microsoft Excel. Une analyse de contenu thématique a été réalisée pour les données qualitatives.

Cette recherche a obtenu l'approbation du Comité d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'Université d'Ottawa. L'équipe de recherche a respecté tous les principes habituellement reconnus en matière d'éthique en sciences sociales. Aucune donnée identificatoire n'a été transmise à l'équipe de recherche.

4. Résultats de la recherche

Au cours de la semaine cible, les 12 organismes participants ont été en contact avec un total de 336 femmes qui ont fait appel à leurs services pour des besoins en lien avec une situation de violence. Ce nombre est impressionnant et témoigne de l'ampleur du phénomène des violences faites aux femmes en Outaouais, en plus de ses conséquences à court et à long terme. Il témoigne également du rôle essentiel joué par les organismes féministes pour soutenir les femmes victimes de violence et assurer leur sécurité, ainsi que pour répondre à leurs multiples besoins.

Par ailleurs, notons qu'en plus des 12 organismes participants, plusieurs autres organismes communautaires et institutionnels offrent des services aux femmes victimes de violences. Les données recueillies lors de cette semaine, bien qu'ils soient impressionnants, ne représentent qu'une partie de la réalité des femmes victimes de violences en Outaouais.

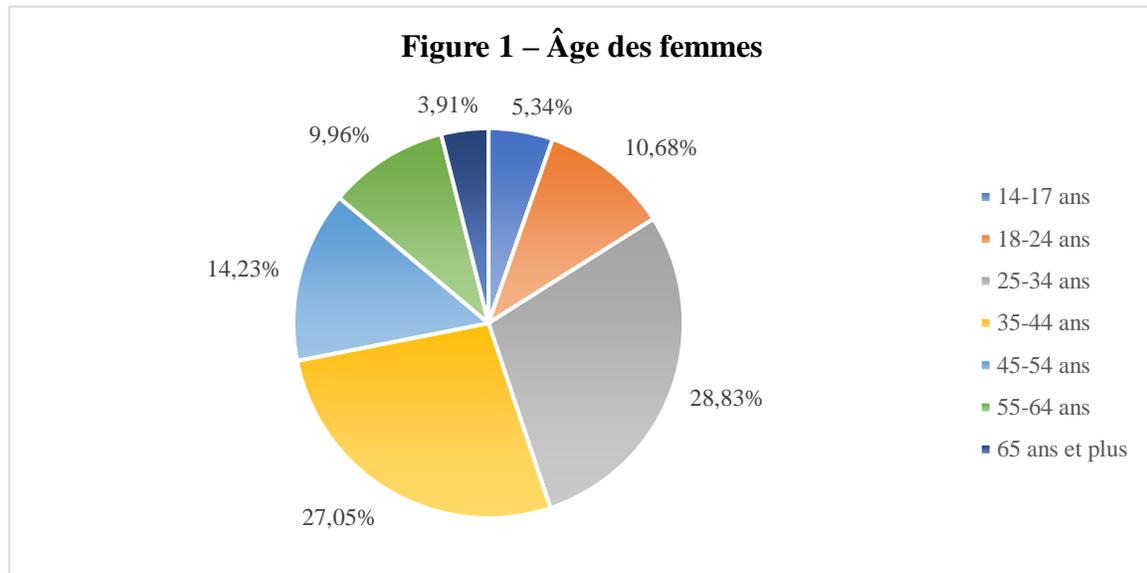
4.1. Caractéristiques des femmes

Les données recueillies dans le cadre de cette recherche permettent de mieux connaître les caractéristiques individuelles des femmes qui font appel à ces organismes, notamment en ce qui a trait à leur âge, leur lieu de naissance, leur appartenance ethnoculturelle, leur langue, leurs sources de revenus et leurs conditions de logement.

4.1.1. Âge des femmes

Plus de la moitié de femmes (157 femmes, 55,88%) ayant recours à ces services étaient âgées entre 25 et 44 ans¹. Par ailleurs, 45 femmes (16,02%) étaient âgées de moins de 25 ans, dont 15 (5,34%) étaient mineures (entre 14 et 17 ans). Il y avait aussi 79 femmes âgées de 45 et plus (28,10%), dont 40 femmes âgées entre 45 et 54 ans (14,23%), 28 femmes âgées entre 55 et 64 ans (9,96%) et 11 femmes âgées de 65 et plus (3,91%). La Figure 1 présente l'âge des femmes ayant eu recours aux services de ces organismes au cours de la semaine cible.

¹ Des données concernant l'âge des femmes étaient disponibles dans 281 questionnaires.



Ces résultats montrent que ces organismes répondent aux besoins de nombreuses femmes, particulièrement celles âgées entre 25 et 44 ans. Par contre, ils semblent rejoindre plus difficilement les jeunes femmes et les femmes plus âgées. Ces résultats reflètent une tendance qui a été observée dans d'autres études dans ce domaine. Par exemple, les statistiques sur les ressources d'hébergement pour femmes au Canada indiquent que 76% des femmes hébergées ont moins de 45 ans, et que 43% des femmes hébergées ont entre 30 et 44 ans (Statistiques Canada, 2019).

4.1.2. Lieu de naissance et appartenance ethnoculturel

La majorité des femmes étaient nées au Canada (253 femmes, 90,04%), tandis que 28 femmes (9,96%) étaient nées à l'extérieur du pays². Parmi celles nées à l'extérieur du pays, 15 femmes étaient arrivées au Canada depuis plus de 5 ans et 10 femmes y étaient depuis plus d'un an, mais moins de 5 ans³. Une seule femme était au Canada depuis moins d'une année.

Par ailleurs, la grande majorité des femmes ayant eu recours aux services de ces organismes au cours de la semaine cible s'identifiaient comme Québécoises ou Canadiennes (253 femmes)⁴. De plus, 7 femmes s'identifiaient comme étant de l'Afrique du Nord (Maghreb), tandis que 5 femmes s'identifiaient à chacun des groupes suivants : Autochtone, Afrique subsaharienne et Moyen-Orient. Le Tableau 1 présente l'ensemble des données recueillies concernant l'appartenance ethnoculturelle des femmes.

² Des données concernant le lieu de naissance des femmes étaient disponibles dans 281 questionnaires.

³ Des données concernant l'arrivée des femmes au Canada étaient disponibles dans 26 questionnaires.

⁴ Des données concernant l'appartenance ethnoculturelle des femmes étaient disponibles dans 277 questionnaires. Il était possible de sélectionner plus d'une réponse.

Tableau 1 – Appartenance ethnoculturelle des femmes

Québécoise ou Canadienne	253
Afrique de Nord (Maghreb)	7
Autochtone	5
Afrique Subsaharienne	5
Moyen-Orient	5
Asiatique du Nord-Est	4
Européenne de l'Est	3
Afro-Américaine	1
Européenne de l'Ouest	1
Latino-Américaine (Amérique centrale, Amérique du Sud)	1
Autres	3

Ces résultats suggèrent que ces organismes ont davantage de difficultés à rejoindre les femmes autochtones et les femmes de diverses communautés ethnoculturelles. Pourtant, plusieurs études montrent que ces femmes ont aussi des besoins importants en lien avec les violences faites aux femmes (Flynn *et al.*, 2014; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). De plus, les femmes et les enfants autochtones sont généralement surreprésentés dans les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence (Statistiques Canada, 2019).

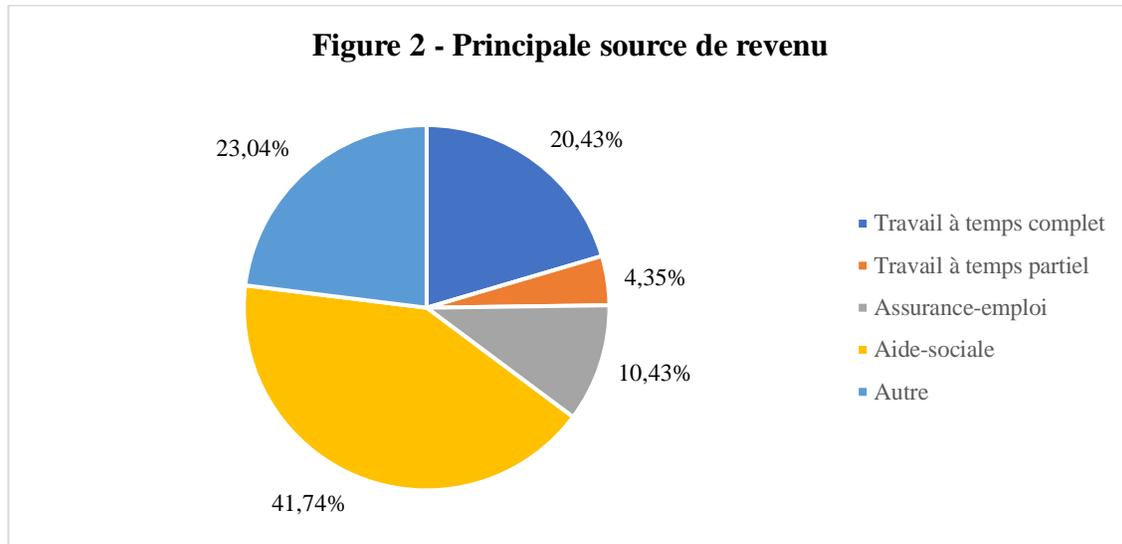
4.1.3. Langues parlées

Concernant les langues parlées par les femmes, la grande majorité des femmes (288 femmes, 88,89%) pouvaient s'exprimer en français, tandis que 36 femmes (11,11%) n'étaient pas en mesure de le faire⁵. L'anglais était une langue parlée par 151 femmes. Par ailleurs, une femme ne pouvait s'exprimer ni en français ni en anglais. Dans certains organismes, le fait que plusieurs femmes ne soient pas en mesure de s'exprimer en français amène des défis pour l'intervention. De plus, même si peu de femmes n'étaient pas en mesure de s'exprimer en français ou en anglais, ces situations posent des défis particulièrement importants pour l'intervention. Les organismes doivent s'assurer que des mécanismes sont en place pour être en mesure de communiquer adéquatement avec ces femmes et de répondre à leurs besoins.

⁵ Des données concernant la capacité des femmes de s'exprimer en français étaient disponibles dans 324 questionnaires. Concernant leur capacité de s'exprimer en anglais, des données étaient disponibles dans 188 questionnaires.

4.1.4. Sources de revenus

Bien que le revenu des femmes n'ait pas été documenté, les données sur leur principale source de revenus peuvent être un indicateur de leurs conditions économiques⁶. Ainsi, 96 femmes (41,74%) avaient l'aide sociale comme principale source de revenus, étant le groupe le plus représenté dans cet échantillon. Par ailleurs, 47 femmes (20,43%) travaillaient à temps complet, 10 femmes (4,35%) travaillaient à temps partiel et 24 femmes (10,43%) étaient prestataires de l'assurance-emploi. De plus, 53 femmes (23,04%) avaient une autre source de revenus, incluant des revenus versés par un conjoint, un membre de la famille, des pensions, des allocations, l'IVAC et des prêts et bourses.



4.1.5. Conditions de logement

En ce qui a trait aux conditions de logement, un peu plus de la moitié des femmes (178 femmes, 61,17%) vivaient dans un logement considéré stable, sécuritaire, adéquat et salubre. Ce n'était donc pas le cas pour un nombre important de femmes, soit 113 femmes (38,83%)⁷.

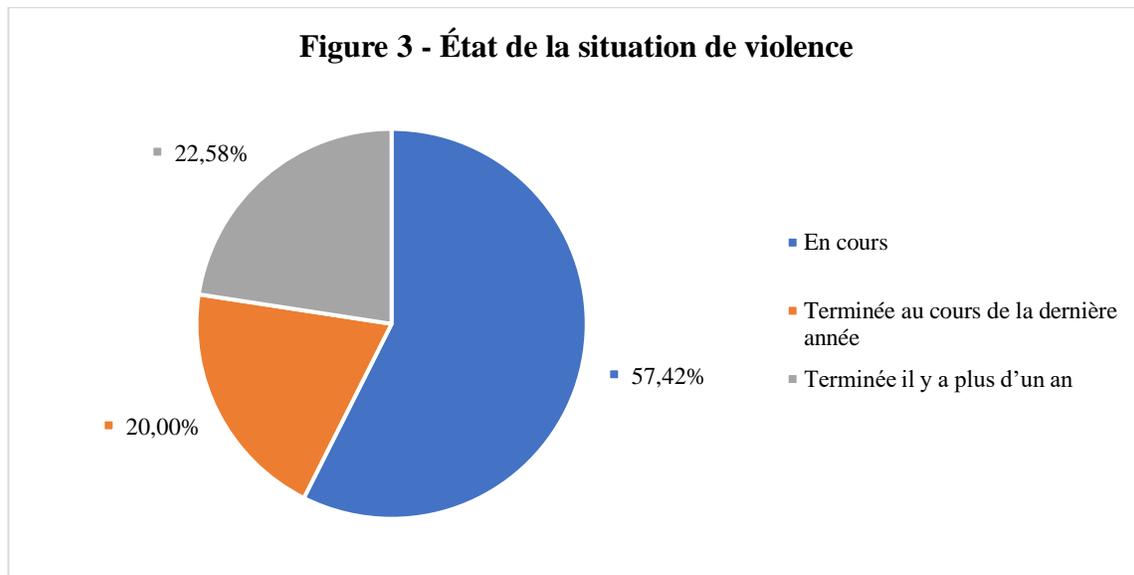
4.2. Violences subies par les femmes

Parmi les femmes qui ont fait appel aux organismes durant la semaine cible, 178 femmes (57,42%) l'ont fait pour des situations de violence qui étaient toujours en cours⁸. Ces situations soulèvent des enjeux particuliers et peuvent exiger que des mesures soient mises en place rapidement pour assurer leur sécurité et celle de leurs enfants. Par ailleurs, 62 femmes (20%) ont fait appel à ces organismes pour des situations s'étant terminées au cours de la dernière année, tandis que pour 70 femmes (22,58%) les situations de violence remontaient à plus d'une année, témoignant ainsi des conséquences à long terme de la violence dans la vie des femmes.

⁶ Des données concernant les sources de revenus des femmes étaient disponibles dans 320 questionnaires.

⁷ Des données concernant les conditions de logement étaient disponibles dans 291 questionnaires.

⁸ Des données concernant l'état de la situation étaient disponibles dans 310 questionnaires.



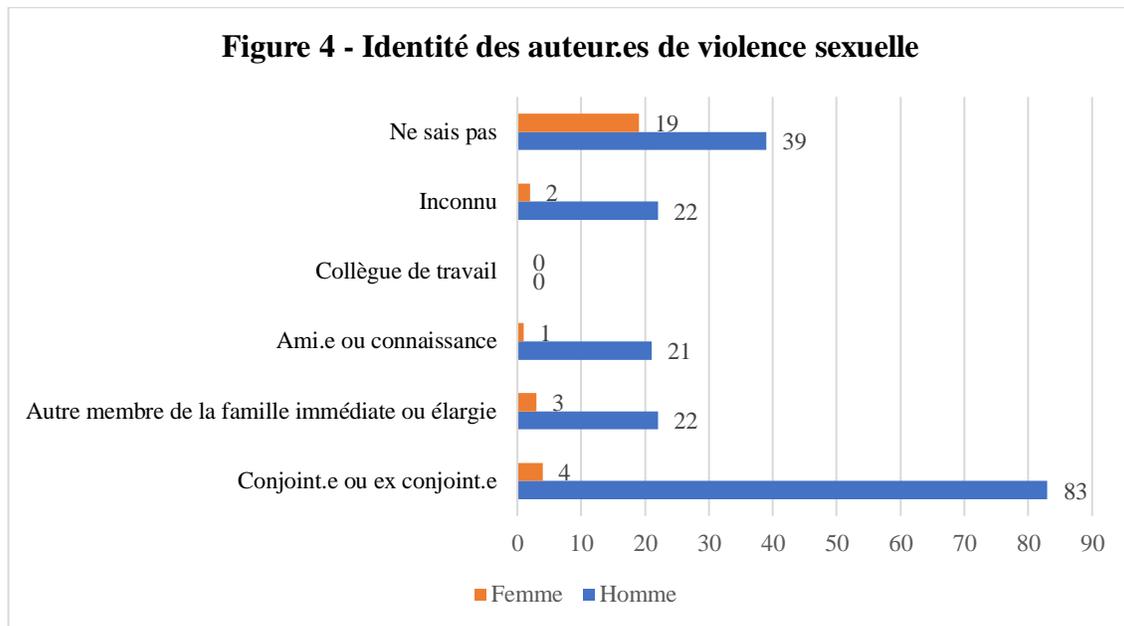
Quelques constats ressortent des données concernant les situations de violence qui ont amené les femmes à faire appel aux organismes durant la semaine cible :

- Ces situations impliquaient différentes formes de violence, incluant la violence sexuelle, la violence psychologique ou verbale, la violence physique, la violence économique et la cyber-violence;
- Pour la majorité de ces femmes, plus d'une forme de violence a été identifiée;
- Les violences étaient généralement exercées par un homme, plus souvent un conjoint ou un ex-conjoint.

4.2.1. Violence sexuelle

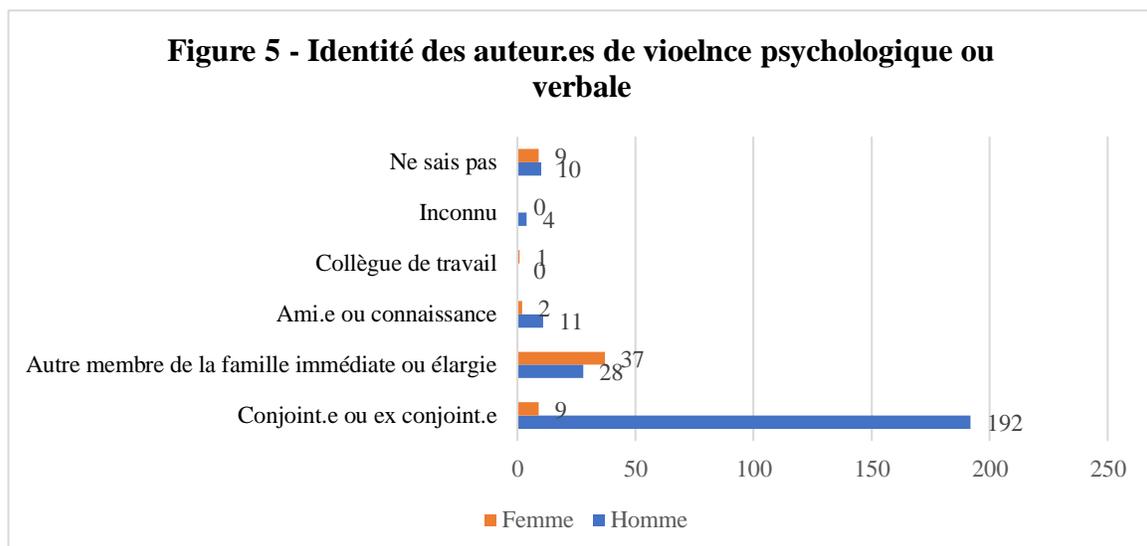
La violence sexuelle, incluant les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel en personne ou en ligne, était la forme de violence la plus fréquemment identifiée, puisque 303 femmes ont eu recours aux services pour une situation impliquant de la violence sexuelle. Lorsque le sexe/genre de l'agresseur était identifié, il s'agissait d'un homme dans 187 cas (86,57%) et d'une femme dans 29 cas (13,43%). La figure ci-dessous présente l'identité des auteur.es de violence sexuelle⁹ :

⁹ Pour les résultats concernant les types de violence, la catégorie « ne sais pas » indique que l'intervenante complétant le questionnaire ne savait pas qui était l'agresseur, tandis que la catégorie « inconnu » signifie que l'agresseur était inconnu de la femme.



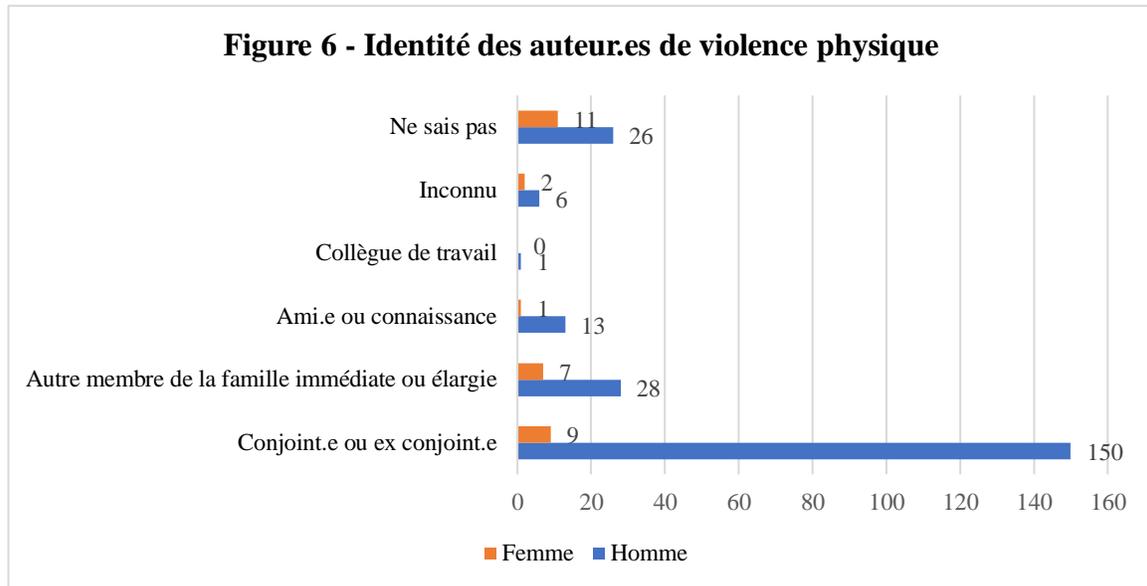
4.2.2. Violence psychologique ou verbale

La grande majorité des femmes (291 femmes) avaient eu recours aux services pour une situation impliquant de la violence psychologique ou verbale, incluant des menaces et du harcèlement psychologique en personne ou en ligne. Lorsque le sexe/genre de l'agresseur était identifié, il s'agissait d'un homme dans 245 cas (80,86%) et d'une femme dans 58 cas (19,14%). La figure ci-dessous présente l'identité des auteur.es de violence psychologique ou verbale :



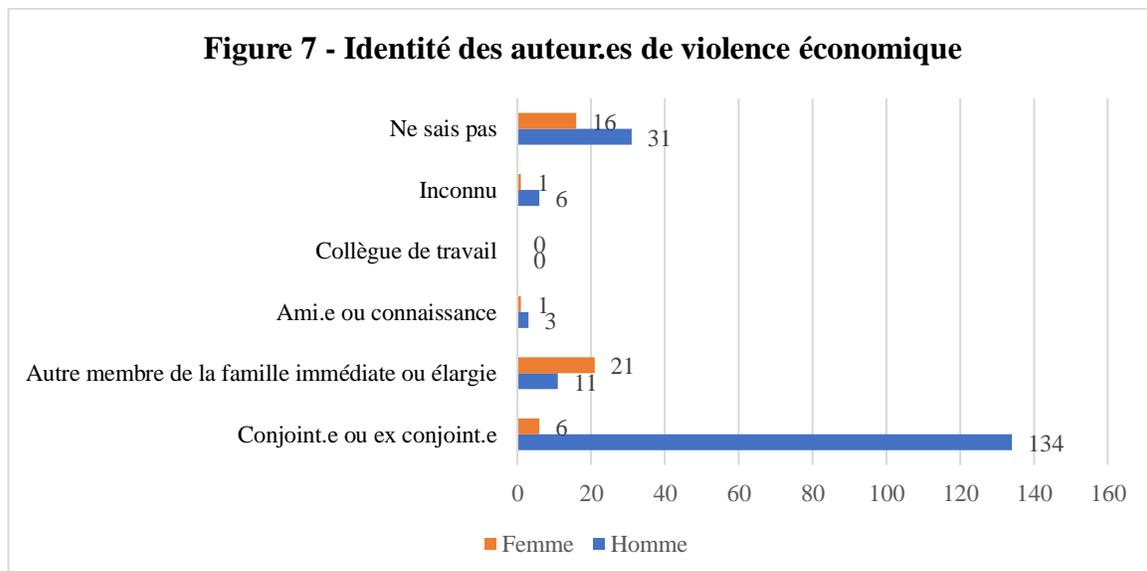
4.2.3. Violence physique

Au total, 289 femmes ont eu recours aux services pour une situation impliquant de la violence physique. Lorsque le sexe/genre de l'agresseur était identifié, il s'agissait d'un homme dans 207 cas (87,71%) et d'une femme dans 29 cas (12,29%). La figure ci-dessous présente l'identité des auteur.es de violence physique :



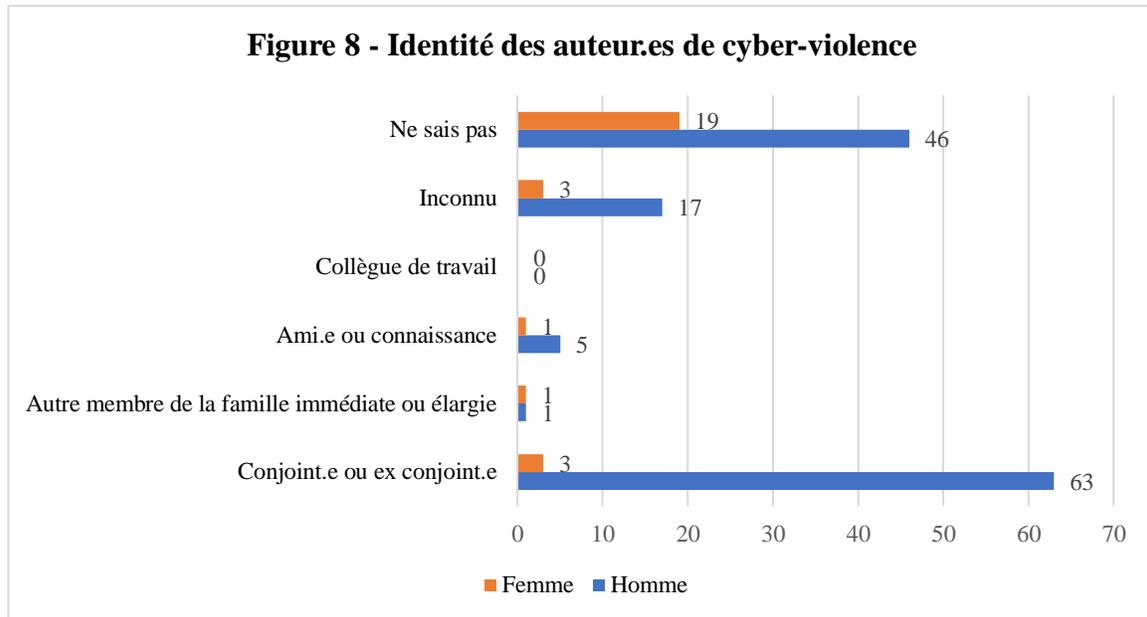
4.2.4. Violence économique

La violence économique a été identifiée dans 273 cas. Lorsque le sexe/genre de l'agresseur était identifié, il s'agissait d'un homme dans 185 cas (80,43%) et d'une femme dans 45 cas (19,57%). La figure ci-dessous présente l'identité des auteur.es de violence économique :



4.2.5. Cyber-violence

La cyber-violence, exercée via les réseaux sociaux ou les technologies de l'information, a aussi été identifiée dans 273 cas. Lorsque le sexe/genre de l'agresseur était identifié, il s'agissait d'un homme dans 132 cas (83,02%) et d'une femme dans 27 cas (16,98%). La figure ci-dessous présente l'identité des auteur.es de cyber-violence :



4.3. Exposition des enfants à la violence

Dans 141 cas, au moins un enfant avait été exposé aux violences subies par leur mère, tandis que les enfants n'avaient pas été exposés à ces violences dans seulement 27 cas. Ces données reflètent les résultats de plusieurs études qui indiquent que les enfants sont souvent exposés à la violence commise à l'endroit de leur mère, surtout en contexte conjugal (Sudermann et Jaffe, 1999). Ces données soulignent également l'importance d'offrir des services aux femmes victimes de violence et à leurs enfants, en plus de tenir compte des besoins particuliers des femmes qui ont des enfants (Lapierre, 2010).

4.4. Plaintes

Une faible proportion des femmes (89 femmes, 37,39%) avait porté plainte pour ces violences¹⁰. Cela signifie que 149 femmes (62,61%) n'avaient pas porté plainte. Ces résultats reflètent une tendance plus large, puisque les résultats de nombreuses études montrent qu'une minorité d'incidents de violence conjugale et sexuelle sont rapportés à la police (Statistiques Canada, 2015).

¹⁰ Des données concernant les plaintes étaient disponibles dans 238 questionnaires.

4.5. Besoins des femmes et services dispensés par les organismes participants

4.5.1. Besoins des femmes

Toutes les femmes étaient en contact avec les organismes pour une situation de violence et certains besoins identifiés étaient donc en lien direct avec leur sécurité. À cet égard, 128 femmes avaient besoin d'un hébergement d'urgence et 145 femmes avaient besoin d'élaborer des scénarios de protection. Alors que presque toutes ces femmes ont eu accès à des scénarios de protection (124 femmes), seulement 50% des femmes qui avaient besoin d'un hébergement d'urgence ont eu accès à ce service.

Plusieurs autres besoins ont été identifiés. Le Tableau 2 présente les différents besoins identifiés et indique si les organismes participants ont été en mesure de répondre à ces besoins au cours de la semaine cible.

Tableau 2 – Besoins des femmes

Besoins	Total de femmes ayant identifié ce besoin	Service reçu	Service non-reçu
Écoute/soutien émotionnel	291	277 (95,19%)	14 (4,81%)
Informations sur les services offerts par l'organisme	212	201 (94,81%)	11 (5,18%)
Briser l'isolement/socialiser	188	160 (85,11%)	28 (14,89%)
Information – autre	167	152 (91,02%)	15 (8,98%)
Scénario de protection	145	124 (85,52%)	21 (14,48%)
Hébergement d'urgence	128	64 (50%)	64 (50%)
Informations sur le processus de plainte ou le processus judiciaire	105	70 (66,67%)	35 (33,33%)
Santé mentale	105	66 (62,86%)	39 (37,14%)
Soutien pour les enfants	105	68 (64,76%)	37 (35,24%)
Logement	95	40 (42,11%)	55 (57,89%)
Dépannage alimentaire/cuisine collective	94	41 (43,62%)	53 (56,38%)
Accompagnement dans le processus de plainte ou le processus judiciaire	80	38 (47,5%)	42 (52,5%)
Soutien financier	80	13 (16,25%)	67 (83,75%)
Emploi/assurance-emploi/aide sociale	74	32 (43,24%)	42 (56,76%)
Santé physique	61	25 (40,98%)	36 (59,02%)
Consommation/dépendance	58	21 (36,21%)	37 (63,79%)
Immigration	28	4 (14,29%)	24 (85,71%)

Presque toutes les femmes (291 femmes) avaient besoin d'écoute et de soutien émotionnel, et la grande majorité d'entre elles (277 femmes, 95,19%) ont reçu des services pour répondre à ce besoin. Il s'agissait du besoin le plus fréquemment identifié par les

répondantes. Plusieurs femmes avaient aussi besoin de briser l'isolement (188 femmes) et les services offerts par les organismes ont permis de répondre à ce besoin pour la grande majorité d'entre elles (160 femmes, 85,11%). De plus, 105 femmes avaient besoin de soutien pour leurs enfants et 68 d'entre elles (64,76%) ont eu accès à ce service.

Concernant le processus judiciaire, 105 femmes avaient besoin d'informations et 80 femmes avaient besoin d'accompagnement. Parmi celles-ci, 70 femmes (66,67%) ont obtenu des informations concernant le processus de plainte et les autres aspects du processus judiciaire, mais seulement 38 femmes (47,50%) ont eu accès à un accompagnement dans le processus judiciaire.

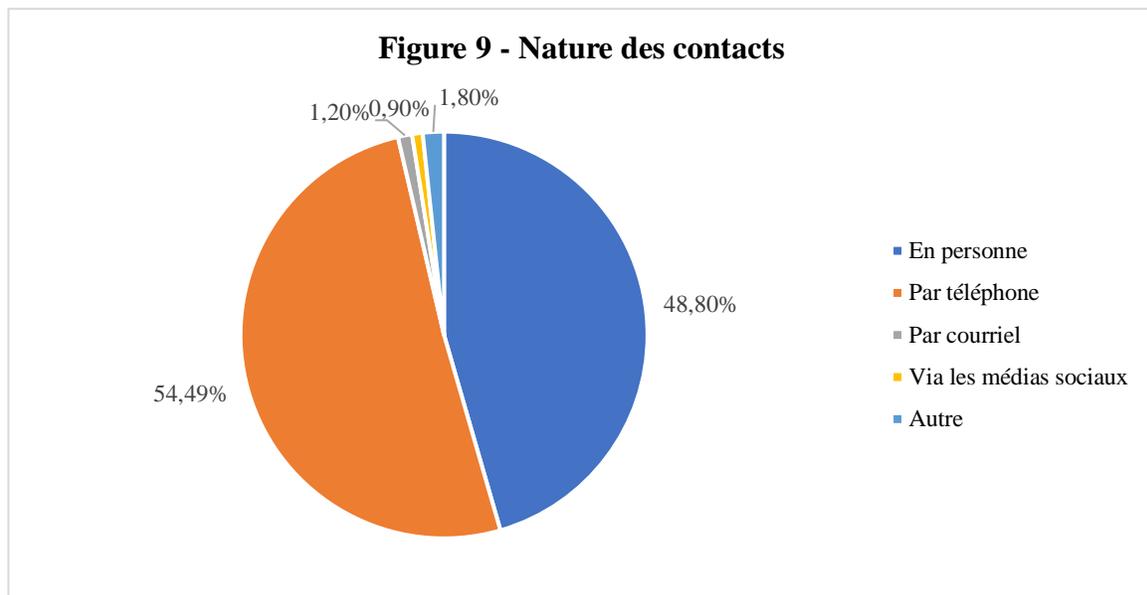
Le besoin d'informations était aussi fréquent. En plus du besoin d'informations concernant le processus judiciaire, plusieurs femmes avaient besoin d'informations sur les services offerts par l'organisme (212 femmes) et sur une variété d'autres sujets (167 femmes). Les organismes étaient en mesure de répondre à ce besoin d'informations pour la grande majorité de ces femmes.

Par ailleurs, des femmes avaient des besoins en matière de santé mentale (105 femmes), de santé physique (61 femmes) et de consommation (58 femmes). Les organismes étaient davantage en mesure de répondre aux besoins en matière de santé mentale (66 femmes, 62,86%) que de ceux en matière de santé physique (25 femmes, 40,98%) ou de consommation (21 femmes, 36,21%).

Finalement, des femmes avaient des besoins financiers (80 femmes), des besoins alimentaires (94 femmes) ainsi que des besoins en matière de logement (95 femmes), d'emploi (74 femmes) et d'immigration (28 femmes). Dans la majorité des cas, les organismes n'ont pas été en mesure de répondre à ces besoins au cours de la semaine cible.

4.5.2. Nature des contacts avec les organismes

Dans un peu plus de la moitié des cas (182 femmes, 54,49%), les femmes étaient en contact avec les organismes participants par téléphone¹¹. Pour 163 femmes (48,80%), les services étaient offerts en personne. Ainsi, très peu de femmes étaient en contact avec les organismes par courriel (4 femmes, 1,20%) ou par l'entremise des médias sociaux (3 femmes, 0,90%). Ces résultats suggèrent que ces organismes tirent peu avantage des nouvelles technologies. D'ailleurs, ces nouvelles technologies pourraient potentiellement accroître leur visibilité, notamment auprès des jeunes femmes, et faciliter l'accès à l'information pour les femmes de diverses communautés ethnoculturelles.



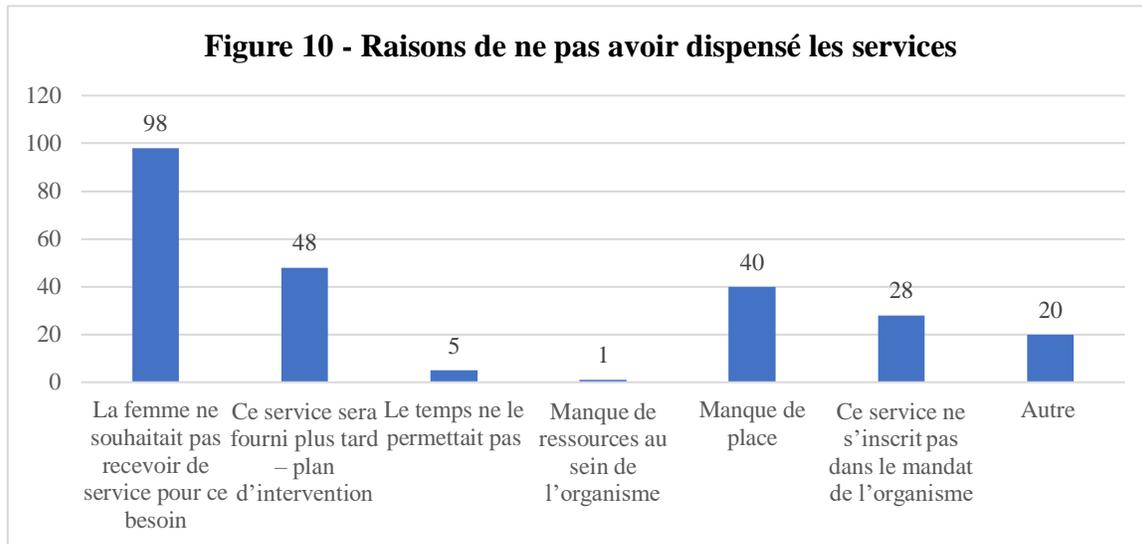
4.5.3. Hébergement et services externes en maisons d'hébergement

Parmi les 199 femmes qui avaient recours aux services des maisons d'hébergement, 132 femmes (66,33%) recevaient des services à l'externe. Ce résultat témoigne de l'importance de ce service, qui est souvent méconnu dans la population générale. Parmi les 67 femmes qui étaient hébergées durant la semaine cible, 11 femmes y étaient depuis moins d'une semaine, 13 femmes y étaient depuis moins d'un mois, et 35 femmes y étaient depuis moins de trois mois. Par ailleurs, 8 femmes étaient hébergées depuis plus de trois mois.

¹¹ Des données concernant la nature des services reçus étaient disponibles dans 334 questionnaires.

4.5.4. Services non dispensés par les organismes

Considérant la diversité et l'ampleur des besoins identifiés, les organismes n'étaient pas en mesure de répondre à l'ensemble de ces besoins durant la semaine cible. Différentes raisons peuvent expliquer pourquoi les organismes n'ont pas été en mesure de répondre à l'ensemble des besoins identifiés. La Figure 10 présente ces raisons.



Tout d'abord, certains besoins ont pu être identifiés sans que les femmes souhaitent nécessairement que l'intervention aborde ces besoins spécifiques ; c'était le cas pour 98 femmes. Dans 48 cas, la réponse à certains besoins faisait partie d'un plan d'intervention et les intervenantes prévoyaient dispenser ces services ultérieurement. À cet égard, notons que l'intervention féministe insiste sur le respect du rythme des femmes (Corbeil et Marchand, 2010).

Dans d'autres cas, c'est la mission de l'organisme (28 cas), le manque de temps (5 cas) ou le manque de ressources (1 cas) qui ne permettaient pas aux intervenantes de répondre à l'ensemble des besoins des femmes. Par ailleurs, notons que 40 femmes n'ont pas eu accès à un hébergement par manque de place. À cet égard, le problème des refus pour manque de place a été bien documenté au cours des dernières années (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2020; Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 2018;).

4.5.5. Références

Les intervenantes ont référé certaines femmes vers d'autres ressources. Le plus souvent, les femmes étaient référées vers des maisons d'hébergement. Plusieurs femmes ont aussi été référées vers des ressources téléphoniques, telles que la ligne Info-social et SOS violence conjugale, tandis que d'autres femmes ont été référées vers des ressources offrant des services en lien avec le système de justice, incluant le CAVAC, l'aide juridique et Éducaloi. Enfin, des femmes ont été référées vers les postes de police.

4.6. Prévention, sensibilisation et formation

Les 9 organismes ayant répondu au deuxième questionnaire ont indiqué avoir offert des interventions individuelles et des interventions de groupe durant la semaine cible. De plus, 5 organismes ont aussi fait de la prévention, de la sensibilisation et de la formation en matière de violences faites aux femmes. Enfin, 5 organismes ont aussi consacré des ressources à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la défense collective des droits.

4.7. Défis rencontrés par les organismes intervenant auprès des femmes

Les organismes sont confrontés à un certain nombre de défis récurrents, incluant le manque de personnel et les problèmes liés à la rétention du personnel. De plus, le manque de ressources financières est associé à d'autres problèmes affectant les services offerts aux femmes victimes de violence, soit le manque d'interprète, l'incapacité d'offrir des services aux enfants et le manque d'espace physique pour les rencontres individuelles ou de groupe, l'entreposage du matériel ou des dons effectués aux organismes. Le manque de places en maisons d'hébergement est aussi un défi important, ce qui est en lien avec la rareté des logements à prix modiques ou abordables. Plusieurs organismes mentionnent aussi l'augmentation du nombre de demandes et la complexification des situations de violences vécues par les femmes.

Les problèmes dans le système de santé et de services sociaux font en sorte que certaines femmes ont de la difficulté à avoir accès à des services qui pourraient être complémentaires à ceux offerts par les organismes intervenant auprès des femmes, notamment en matière de santé physique et de santé mentale. D'autres difficultés sont liées au système de justice, dont l'engorgement du système judiciaire et la difficulté à prouver la violence verbale et psychologique. L'absence d'une compréhension commune des violences faites aux femmes crée aussi certaines difficultés.

Enfin, la superficie du territoire de l'Outaouais pose des défis particuliers en ce qui a trait au transport et à l'accès aux services pour les femmes victimes de violence.

5. Recommandations

Les résultats de cette recherche ont mené à l'identification d'un certain nombre de recommandations, tant pour le gouvernement et les ministères que pour les organismes féministes.

5.1. Pour le gouvernement et les ministères

- Reconnaître l'importance du travail réalisé par les organismes féministes intervenant auprès des femmes victimes de violence.
- Fournir à ces organismes un financement récurrent à la mission globale, à la hauteur du travail réalisé. Des fonds devraient être accordés pour l'intervention individuelle et l'intervention de groupe, ainsi que pour la prévention, la sensibilisation et la formation.
- Soutenir le développement de places d'hébergement supplémentaires, en première et en deuxième étape, ainsi que les services externes.
- Faciliter l'accès des femmes victimes de violence à des logements abordables, sécuritaire, adéquat et salubre.
- Faciliter l'accès à des interprètes qui ont une formation en matière de violences faites aux femmes, qui seraient disponibles pour accompagner les femmes dans l'ensemble de leurs démarches.
- Développer une campagne nationale de sensibilisation aux violences faites aux femmes qui inclue toutes les formes de violence, notamment la violence économique et la cyber-violence.

5.2. Pour les organismes féministes

- Reconnaître la complémentarité et de la continuité des services offerts aux femmes victimes de violence dans différents types d'organismes féministes.
- Publiciser les services externes offerts par les maisons d'hébergement.
- Mettre en place des stratégies fondées sur l'analyse féministe intersectionnelle pour rejoindre les femmes qui sont moins représentées dans les services, incluant les jeunes femmes et les femmes âgées, les femmes autochtones et les femmes de diverses appartenances ethnoculturelles, ainsi que les femmes allophones.
- Accompagner davantage les femmes dans le processus judiciaire.
- Faire connaître les services existants et développer davantage l'offre de services pour les enfants exposés à la violence.
- Sensibiliser les partenaires communautaires et les institutions aux réalités et aux besoins des femmes victimes de violence.

-Faciliter l'accès aux services, par l'accès à des moyens de transport abordable et par le développement des technologies de communication.

6. Conclusion

Au cours des dernières années, les violences faites aux femmes ont occupé une place importante dans l'espace public. Cela est dû, notamment, aux récents mouvements de dénonciations et à la couverture médiatique de différentes situations de violences faites aux femmes. Dans ce contexte, le système de justice a été la cible de plusieurs critiques (Frenette *et al.*, 2018) et différentes initiatives ont été mises en place pour améliorer les politiques et les pratiques dans ce secteur.

Par ailleurs, des intervenantes et des militantes féministes travaillent, depuis plusieurs décennies, pour faire reconnaître les violences faites aux femmes, ainsi que pour soutenir les femmes victimes de violence et assurer leur sécurité. Néanmoins, leurs efforts ne sont pas toujours visibles et leur travail n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur.

Les résultats de cette recherche témoignent de l'ampleur du phénomène des violences faites aux femmes en Outaouais et du rôle essentiel joué par les organismes féministes. Ils démontrent que le travail des intervenantes est essentiel pour assurer la sécurité des femmes victimes de violence, ainsi que pour les soutenir et répondre à leurs multiples besoins. Au cours de la semaine cible, les 12 organismes participants ont été en contact avec 336 femmes qui ont fait appel à leurs services pour des besoins en lien avec une situation de violence. Il est difficile d'envisager comment, si ces organismes n'existaient pas, les institutions seraient en mesure de répondre aux besoins de toutes ces femmes.

Bibliographie

Burman, E., Smailes, S. et Chantier, K. (2004). Culture as a barrier to service provision and delivery: domestic violence services for minoritized women, *Critical Social Policy*, 24(3), 332-357.

Corbeil, C. et Marchand, I. (2010). L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois. Dans Corbeil et Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée*. Montréal : Éditions du Remue-ménage.

Corbeil, C., Harper, E., Marchand, I., Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et Le Gresley, S.M. (2018). *L'intersectionnalité, tout le monde en parle! Résonnance et application au sein des maisons d'hébergement pour femmes*. Montréal : Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/ Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.

Côté, I. (2018). *Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale : 40 ans d'histoire*. Québec : PUQ.

Dobash, R.E. et Dobash, R.P. (1992). *Women, Violence & Social Change*. London : Routledge.

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2020). Plus de 10 000 demandes d'hébergement refusées chaque année : cri d'alarme des maisons pour ne plus dire « non »! Repéré à <http://fede.qc.ca/actualites/plus-10-000-demandes-dhebergement-refusees-chaque-annee-cri-dalarme-maisons-pour-ne-plus>

Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, E.M., Chagnon, R., Cousineau, M.M., Dubé, M., Lapierre, S. et Sheehy, E. (2018). *Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution*. Montréal : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.

Flynn, C., Damant, D. et Bernard, J. (2014). Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 28-43.

Kelly, L. (1987). The continuum of sexual violence. Dans Maynard et Hanmer (dir.), *Women, Violence and Social Control*. Londres : Palgrave Macmillan.

Lapierre, S. (2010). L'exposition des enfants à la violence conjugale et la marginalisation du discours féministe. Dans Corbeil et Marchand (dir.), *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui. Portrait d'une pratique sociale diversifiée*. Montréal : Éditions du Remue-ménage.

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2017). *Statistiques 2015 sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec*. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/violence_conjugale/2015/violence_conjugale_2015_01.pdf

Organisation des Nations Unies (1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Genève : ONU.

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2018). *Le devoir de protéger les femmes violentées augmenter le nombre de places en maison d'hébergement*. Repéré à <https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Memoire-manque-de-places-VF.pdf>

Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, É. et Dugal, N. (2013). *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale: état des pratiques dans les milieux d'intervention*. Montréal : CRI-VIFF.

Statistique Canada (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf>

Statistiques Canada (2019). *Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018*. Statistique Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00007-fra.pdf?st=TCB6sHCE>

Sudermann, M., & Jaffe, P. (1999). *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux*. Ottawa : Santé Canada.